

QUESTION ORALE DU GROUPE L'ÉCOLOGIE ENSEMBLE

SESSION DU 16 OCTOBRE 2025

QUESTION ORALE relative l'instauration d'un versement mobilité régional et rural

Exposé des motifs :

Introduit par les sénateurs messieurs Tabarot et Jacquin, puis voté dans le cadre du Projet de loi de finances pour 2025 le versement mobilité régional est une contribution patronale versée par toutes les entreprises employant au moins 11 salarié·es. Mis en œuvre par délibération du Conseil régional, ce nouveau versement permet de financer le développement des transports publics (en investissement et en fonctionnement).

En pratique, le Conseil régional doit fixer le taux de ce prélèvement (dans la limite de 0,15 %) ainsi que la date de sa mise en œuvre. Par ailleurs, ce taux peut être réduit ou même porté à zéro sur le territoire de certains établissements publics de coopération intercommunale au sein de la région. Cette variation permet aux Région d'adapter la mise en place du versement mobilité en fonction des réalités économiques des territoires afin de ne pas porter préjudice à l'emploi local et au pouvoir d'achat des salarié·es. A titre d'exemple, la Région Occitanie a mis en place le versement mobilité régional sur une partie de son territoire seulement.

Déjà mis en place dans les régions Occitanie et Sud, le versement mobilité rural et régional (VMRR) récemment été validé par les régions Bretagne, et Centre Val de Loire avec une mise en œuvre prévue pour début 2026.

D'après les premières estimations, la mise en place du VMRR garantira aux régions une recette annuelle de plusieurs dizaines de millions d'euros (entre 40 millions d'euros et 70 millions d'euros).

Dans un contexte budgétaire contraint, la possibilité pour la Région de se doter d'un nouveau levier fiscal pour financer une partie de ses investissements est une aubaine pour favoriser la transition écologique par le développement des mobilités durables à l'image du service express régional métropolitain autour de bassin nantais et nazairien.

Aussi, notre groupe s'interroge sur l'instauration d'un versement mobilité régional et rural en Pays de la Loire.

Aussi, nous vous demandons, madame la Présidente :

- **Allez-vous proposer la mise en place d'un versement mobilité régional ?**
- **Si non, comment comptez-vous compenser le manque à gagner, estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros pour favoriser le développement des mobilités durables ?**



Lucie Etonno

Conseillère régionale du groupe l'Écologie ensemble



Matthias Tavel

Conseiller régional du groupe l'Écologie ensemble